

QUE le décret numéro 610-2006 du 28 juin 2006 concernant la rémunération des membres des conseils d'administration de certaines sociétés d'État s'applique à madame Johanne Brunet.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

63706

Gouvernement du Québec

### **Décret 726-2015, 19 août 2015**

CONCERNANT la nomination de madame Hélène Carrier comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE madame Hélène Carrier de Québec, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 20 août 2015;

QUE le lieu de résidence de madame Hélène Carrier soit fixé dans la Ville de Québec ou dans le voisinage immédiat.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

63707

Gouvernement du Québec

### **Décret 727-2015, 19 août 2015**

CONCERNANT la nomination de monsieur Serge Délisle comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE monsieur Serge Délisle de Saint-Lambert, juge de paix magistrat, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 20 août 2015;

QUE le lieu de résidence de monsieur Serge Délisle soit fixé dans la Ville de Montréal ou dans le voisinage immédiat.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

63708

Gouvernement du Québec

### **Décret 728-2015, 19 août 2015**

CONCERNANT la nomination de monsieur Sébastien Proulx comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE monsieur Sébastien Proulx de Québec, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 20 août 2015;

QUE le lieu de résidence de monsieur Sébastien Proulx soit fixé dans la Ville de Montmagny ou dans le voisinage immédiat.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

63709

Gouvernement du Québec

### **Décret 729-2015, 19 août 2015**

CONCERNANT le changement de résidence de madame Nathalie DuPerron Roy, juge de paix magistrat à la Cour du Québec

ATTENDU QU'en vertu des articles 108 et 161 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), toute modification à l'acte de nomination d'un juge de paix magistrat quant au lieu de sa résidence est décidée par le gouvernement, sur recommandation du juge en chef de la Cour du Québec;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 110 de la Loi sur les tribunaux judiciaires, cette recommandation ne peut être formulée que si le juge de paix magistrat visé consent à la modification à son acte de nomination ou que si le juge en chef considère que les circonstances l'exigent;